

REGLEMENT DE CONSULTATION (RC)

Marché de fournitures courantes et de services

Acquisition de matériels scéniques, dépannage et assistance technique

Date et heure limite de réception des offres

13 avril 2026 à 12h00

Plateforme de dématérialisation :	Marchés Online : Site internet : www.marches-publics.info/AWS
Date d'envoi de l'avis d'appel public à la concurrence :	09/03/2026
Date et lieu des visites commentées :	Le 24 mars 2026 10h RDV : salle n° 750, 750 avenue F Mitterrand 05230 LA BATIE-NEUVE

Commune de La Bâti-e-Neuve
32 place de la Mairie

05230 LA BÂTIE-NEUVE



L'ESSENTIEL DU MARCHÉ		
	Objet	Acquisition de matériels scéniques, dépannage et assistance technique
	Type de contrat	Marché public de fourniture
	Nombre de Lots	3
	Tranches Optionnelles	Sans
	Clauses Sociales	Sans
	Clause environnementale	Avec
	durée	Défini par lot
	Reconduction	Sans hormis pour le lot maintenance
	prix	Prix unitaire/ prix forfaitaire selon DPGF ou BPU
	Variation des prix	Sans
	avance	possible

Table des matières

REGLEMENT DE CONSULTATION (RC)	1
Marché de fournitures courantes et de services	1
1. Objet du contrat	5
Objet	5
• Objet de la prestation	5
• Lieux d'exécution :	5
• Pour l'Acheteur :	5
• Pièces contractuelles :	5
• Représentation des parties :	5
2. Structure et forme du contrat	6
• Décomposition de la prestation et forme de contrat :	6
• Nature de la prestation	6
3. Structure et forme du contrat	6
3.1 Delai d'exécution	6
3.2 Modifications de détail au dossier de consultation	6
3.3 Contenu du dossier de consultation	7
3.4 Mise à disposition du dossier de consultation	7
3.5 Modalités essentielles de financement et de paiement	7
4. Prix et conditions de paiement	7
4.1. Prix du contrat	7
■ Nature des prix :	7
■ Variation des prix :	7
■ Contenu des prix :	7
■ Frais de coordination :	8
■ TVA :	8
4.2. Conditions de paiement	8
■ Avance :	8
■ Paiement des membres du groupement :	8
■ Présentation des demandes de paiement :	8
■ Périodicité des paiements :	9
■ Adresse de remise des demandes de paiement :	9
▪ Délais de paiement	9
▪ Paiement des cotraitants	9
5. Conditions de participation – Présentation des propositions	10

5-1 Pièces de la candidature.....	10
Stockage, emballage, transport.....	10
Conditions de livraison	10
6. Conditions d’envoi des propositions	11
6-1 Remise des plis sur support papier.....	11
6-2 Remise des plis par voie électronique	11
Article 7 : Date et heure de remise des offres	11
Article 8 : visite obligatoire et attestation de visite	11
Article 9 : Ouverture des plis – Examen des candidatures	11
9-1 Ouverture des plis	11
9-2 Sélection des candidatures	11
9-3 Choix de l’offre économiquement la plus avantageuse	12
Article 10 : Règlement des litiges et langues	12

1. Objet du contrat

Objet

- **Objet de la prestation :**

**Acquisition de matériels scéniques et services associés pour
l'aménagement complémentaire de la Salle N°750**

- **Lieux d'exécution :**

Salle n° 750, 750 avenue François Mitterrand 05230 LA BÂTIE-NEUVE

- **Pour l'Acheteur :**

La Commune de La Bâtie-Neuve, représentée par Monsieur Le Maire
32 Place de la Mairie
05230 LA BÂTIE-NEUVE
Siret : 21050017900010

- **Pièces contractuelles :**

Le contrat est constitué des documents énumérés ci-dessous par ordre de priorité décroissante :

- le CCAP ;
- le CCTP et ses annexes ;
- le BPU
- tout ou partie de l'offre technique du titulaire selon la décision de l'Acheteur

- **Représentation des parties :**

Dès la notification du contrat, l'acheteur désigne une ou plusieurs personnes physiques, habilitées à le représenter auprès du titulaire. D'autres personnes physiques peuvent être habilitées par l'acheteur en cours d'exécution.

Le titulaire désigne dès le début du contrat les noms et coordonnées professionnelles d'une ou plusieurs personnes chargées de le représenter pour l'exécution des prestations. En cas d'empêchement ou de remplacement de ces représentants en cours d'exécution du contrat, le titulaire en avise sans délai l'acheteur et lui indique les noms et coordonnées professionnelles d'un nouveau représentant. Ce ou ces représentants sont réputés disposer des pouvoirs suffisants pour prendre les décisions nécessaires engageant le titulaire.

2. Structure et forme du contrat

- Décomposition de la prestation et forme de contrat :

Les prestations du contrat font l'objet de décomposition **par lots**

La forme retenue pour l'exécution du contrat est **ordinaire**

Lot 1 : Matériel Audio (CPV 32342410)

Lot 2 : Matériel d'éclairage (CPV 31527260)

Lot 3 : Matériels divers scénique (CPV 44212320, 39515100)

Chacun des lots est constitué de la fourniture et de la pose du matériel ainsi que de la maintenance, la garantie et le dépannage qui fera l'objet d'une analyse précise

PAS DE VARIANTE

- Nature de la prestation

Les prestations relèvent d'un contrat de **fournitures**

3. Structure et forme du contrat

3.1 Delai d'exécution

Le délai d'exécution des prestations est fixé à **3 mois a compté de la notification** du contrat, l'acheteur sera attentif à un délai raccourci sur proposition du candidat.

Le candidat pourra se présenter soit de façon individuelle, soit sous la forme d'un groupement conjoint ou solidaire. En cas de groupement d'entreprises, celui-ci sera rendu solidaire avant la signature du marché.

3.2 Modifications de détail au dossier de consultation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter, au plus tard 10 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet. Si pendant l'étude du dossier par les concurrents, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

En cas d'erreurs, d'omissions ou d'anomalies constatées par l'opérateur économique dans les pièces du dossier de consultation des entreprises, il lui incombera d'en informer le pouvoir adjudicateur au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres par lettre recommandée avec demande d'avis de réception postal envoyée à l'adresse indiquée pour la remise des offres. Le pouvoir adjudicateur, après avoir constaté la validité des informations, avisera par écrit l'ensemble des candidats. À l'échéance de ce délai, l'opérateur économique est réputé avoir vérifié et accepté le dossier de consultation des entreprises.

3.3 Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation (liste des pièces à fournir au candidat par l'acheteur public) comprend les documents suivants :

- Le présent règlement de consultation,
- L'acte d'engagement,
- Le cahier des clauses administratives particulières
- Le cahier des clauses techniques particulières
- Le bordereau des prix unitaires

3.4 Mise à disposition du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises est consultable et téléchargeable sur la plateforme de dématérialisation www.marches-publics.info

Le dossier ne peut en aucun cas être modifié par le candidat.

3.5 Modalités essentielles de financement et de paiement

Le marché est financé sur le budget général de la collectivité.

Le règlement des dépenses se fera par mandat administratif. Le délai global de paiement est de 30 jours à compter de la réception de facture.

4. Prix et conditions de paiement

4.1. Prix du contrat

■ Nature des prix :

Les prix du contrat sont unitaires.

■ Variation des prix :

Les prix sont fermes pour toute la durée du contrat.

■ Contenu des prix :

Les prix du contrat comprennent :

- les dépenses nécessaires à l'exécution des prestations prévues au contrat ;
- les charges fiscales et autres charges éventuelles qui frappent les prestations ;
- les frais éventuels de conditionnement, stockage, emballage, assurance et transport ;
- les marges pour risque et les marges bénéficiaires.

■ Frais de coordination :

En cas de groupement conjoint, la rémunération du mandataire pour sa mission de coordination est incluse dans le prix de ses prestations.

En cas de sous-traitance, les prix du contrat couvrent sans surcoût les frais de coordination et de contrôle des sous-traitants ainsi que les conséquences de leurs défaillances éventuelles.

■ TVA :

Les demandes de paiement sont adressées en montant HT et TTC.

Les taux de TVA applicables sont ceux en vigueur lors du fait générateur de la taxe au sens de l'article 269 du Code général des impôts.

4.2. Conditions de paiement

■ Avance :

Sauf renoncement, une avance est prévue si le montant du contrat est supérieur à 25 000 € HT et le délai d'exécution supérieur à 2 mois.

Le taux de cette avance est fixé à 30 %

Le versement de l'avance est conditionné par la fourniture d'une garantie à première demande par le titulaire. La garantie doit couvrir l'intégralité du montant de l'avance.

L'avance est remboursée entre 65% et 80% d'avancement des prestations.

Le remboursement de l'avance s'impute de manière progressive et linéaire sur les sommes dues au titulaire, au prorata de l'avancement des prestations, entre les seuils de début et de fin du remboursement.

■ Paiement des membres du groupement :

En cas de groupement solidaire et en application de l'article 12.1.2 du CCAG, le paiement est effectué sur un compte unique ouvert au nom des membres du groupement solidaire ou du mandataire.

Par dérogation à l'article 12.1.1. du CCAG et en cas de groupement conjoint, le paiement est effectué sur un compte unique ouvert au nom au des membres du groupement ou du mandataire.

■ Présentation des demandes de paiement :

Les demandes de paiement comprennent les mentions suivantes :

- le nom, la raison sociale et l'adresse du créancier, une date d'émission et un numéro unique ;
- le numéro RCS, de SIRET et TVA intracommunautaire ;
- le numéro de compte bancaire tel qu'il est précisé dans l'AE ;
- les dates de réalisation des prestations ;
- le numéro d'engagement juridique ;
- la nature, quantité et montant hors taxes des prestations réalisées ;

- les indemnités, primes, et retenues autres que la retenue de garantie, établies conformément aux stipulations du marché ;
- le taux de TVA applicable et les autres taxes parafiscales ;
- la désignation de l'acheteur et son SIRET ;

en cas de sous-traitance :

- la nature des prestations exécutées par le sous-traitant,
- leur montant total HT, leur montant TTC

ainsi que, le cas échéant, les variations de prix établies HT et TTC ;

- en cas de groupement conjoint, pour chaque opérateur économique, le montant des prestations effectuées par l'opérateur économique ;
- les éventuelles autres mentions demandées par l'acheteur après la notification du contrat.

■ Périodicité des paiements :

Les demandes de paiements interviennent au début de chaque mois pour les prestations effectuées le mois précédent.

Le titulaire notifie au pouvoir adjudicateur une demande de paiement mensuelle établissant les prestations réalisées, le montant arrêté à la fin du mois des sommes auxquelles il peut prétendre du fait de l'exécution du marché depuis le début de celui-ci.

■ Régime des paiements :

Les prestations du contrat sont réglées par paiement partiel définitif.

■ Adresse de remise des demandes de paiement :

COMMUNE DE LA BÂTIE-NEUVE

32 Place de la Mairie

05230 LA BÂTIE-NEUVE

Via **Chorus Pro** ou mail compta@labatieneuve.fr

■ Délais de paiement

Les sommes dues seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des demandes de paiement.

■ Paiement des cotraitants

En cas de groupement conjoint, chaque membre du groupement perçoit directement les sommes rapportant à l'exécution de ses propres prestations. En cas de groupement solidaire, le paiement est effectué sur un compte unique, ouvert au nom du mandataire, sauf stipulation contraire prévue à l'acte d'engagement.

Les autres dispositions relatives à la cotraitance s'appliquent selon l'article 12.1 du CCAG FCS.

5. Conditions de participation – Présentation des propositions

Les candidats auront à produire un dossier complet comprenant pour chacun des lots dans une enveloppe unique :

5-1 Pièces de la candidature

- DC1 - lettre de candidature et d'habilitation du mandataire par ses co-traitants,
- DC2 – Déclaration du candidat,

Sur la capacité économique et financière : le candidat devra déclarer le chiffre d'affaires global portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique.

Sur la capacité technique et professionnelle :

- une liste des prestations exécutées au cours des 3 dernières années assortie d'attestations de bonne exécution,
- une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels et l'importance du personnel d'encadrement pendant les 3 dernières années,
- une description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat disposera pour la réalisation du marché public,

Stockage, emballage, transport

Le stockage, l'emballage et le transport des fournitures sont effectués dans les conditions de l'article 20 du CCAG-FCS. Les emballages relèvent de la responsabilité du titulaire et restent sa propriété. Le transport s'effectue sous sa responsabilité jusqu'au lieu de la livraison

Conditions de livraison

La livraison des fournitures s'effectuera dans les conditions de l'article 21 du CCAG-FCS.

6. Conditions d'envoi des propositions

Les transmissions sont effectuées de manière à assurer l'intégrité des données et assurer la confidentialité des candidatures et des offres et à garantir que le pouvoir adjudicateur ne prend connaissance du contenu des candidatures et des offres qu'à l'expiration du délai prévu pour la présentation de celles-ci.

6-1 Remise des plis sur support papier

Les candidatures et les offres ne peuvent pas faire l'objet d'une remise sur support papier, selon l'article L 2132-2 du Code de Commande Publique.

6-2 Remise des plis par voie électronique

Toutes les communications et tous les échanges d'informations sont effectués par des moyens de communication électronique.

Les candidats pourront déposer leurs questions et/ou offre sur www.marches-publics.info avant le 30 avril 2025 à midi.

Article 7 : Date et heure de remise des offres

Les plis doivent être remis avant le **13 avril 2026 à 12 heures**.

Article 8 : visite obligatoire et attestation de visite

Une visite obligatoire est proposée le 24 mars à 10h00 sur place,

Salle N° 750, 750 avenue François Mitterrand 05230 LA BATIE NEUVE

Article 9 : Ouverture des plis – Examen des candidatures

9-1 Ouverture des plis

Les plis seront ouverts par une commission composée de membres du Conseil Municipal.

9-2 Sélection des candidatures

Après vérification de la régularité des offres selon les termes des articles L 2152-1 et

suivants du Code de la Commande Publique et rejet éventuel des offres anormalement basses (articles L 2152-5 et L 2152-6 du Code de la Commande Publique), la sélection des candidatures sera effectuée à partir des critères suivants :

- Les références professionnelles,
- Les garanties et capacités économiques, techniques et financières.

9-3 Choix de l'offre économiquement la plus avantageuse

Le jugement des offres sera effectué à partir des critères pondérés suivants :

Valeur technique	40 %
expérience et compétence technique	25
livret de présentation du projet par le candidat	5
gestion des déchets	5
qualité de prévention des risques pour le personnel	5
Valeur financière	60 %

Le marché pourra être attribué sans négociation.

L'offre économiquement la plus avantageuse sera retenue provisoirement.

Le choix sera définitif lorsque le prestataire choisi aura justifié de sa régularité sociale et fiscale.

Le délai imparti par la personne responsable du marché à l'attributaire pour remettre ces documents est de 8 jours à compter de la demande formulée par courrier recommandé avec accusé réception

Article 10 : Règlement des litiges et langues

En cas de litige, seul le TRIBUNAL ADMINISTRATIF est compétent en la matière. Tous les documents, inscriptions sur matériel, correspondances, demandes de paiement ou modes d'emploi doivent être entièrement rédigés en langue française ou accompagnés d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.